

INTRODUCTION

Au milieu de la décennie des années 2000 qui s'est ouverte par l'annonce du « décryptage du génome humain », sont apparues diverses entreprises se proposant de commercialiser vers le « grand public », via Internet, une multitude de tests génétiques touchant à des domaines très variés : identification de prédispositions génétiques au déclenchement de maladies tant rares que communes, à la métabolisation de certaines molécules, au développement de certains comportements (addictions, hyperactivité, agressivité, troubles psychiques...), de certaines « performances » (endurance physique, rapidité, intelligence...), et repérage de l'« ancestralité » des personnes (« origine géo-ethnique », « racines anciennes »...). Le marché de ces tests – qu'il ne faut pas confondre avec des tests d'identification d'empreintes génétiques – a connu un développement certain ces dernières années. Dès 2004, une dizaine de compagnies commercialisaient déjà des tests relatifs à l'« ancestralité » (Shriver et Kittles, 2004), et il en été recensées 35 en 2013 (Bourgain et Darlu, 2013). La commercialisation des tests renvoyant à des informations de santé s'est de même développée au cours de la dernière décennie, en étant portée soit par des entreprises spécifiquement créées pour vendre ce type de test soit par des compagnies proposant aussi des tests dits d'« ancestralité ». En 2007, il n'existait qu'une poignée d'entreprises tout juste constituées commercialisant des tests à dimension de santé (23andMe, Navigenics et DecodeMe). Leur nombre a depuis augmenté significativement, passant par une vingtaine à la fin de la première décennie (Ducournau *et al.*, 2011), puis atteignant une trentaine en 2013 (Wesselius et Zeegers, 2013).

Le nombre d'acheteurs de ces tests est lui aussi en expansion. Il était estimé, courant 2013, que plus d'un million de personnes avait passé commande de ce type de tests, rien qu'en Amérique du Nord (Jordan, 2013). Plus récemment, en 2015, une des compagnies américaines les plus actives de ce secteur – 23andMe – a annoncé qu'elle avait enregistré dans sa base de données l'échantillon de son 1 000 000^e client¹, après avoir ouvert en 2014 une succursale

1. [<http://blog.23andme.com/news/one-in-a-million/>].

en Europe. Il s'agit là d'un phénomène marchand, mais aussi par certains aspects médiatique. La presse se fait en effet l'écho depuis plusieurs années maintenant de cette nouvelle activité e-commerciale : outre-manche, le *Times* proclamait, en 2008, les services de 23andMe « Invention de l'année » et en France le mensuel *Paris-Match* titrait, quelques années après, un de ses articles : « Anne Wojcicki (fondatrice de cette dernière compagnie) vous donne les clefs de votre futur » (juin 2013). De surcroît, la presse de vulgarisation scientifique n'est pas en reste, dépêchant parfois des journalistes pour qu'ils aillent eux-mêmes commander des tests et raconter leurs expériences (« J'ai testé mon ADN », *Sciences et Vie*, février 2016).

Ces entreprises, initialement surtout nord-américaines, se voient domiciliées maintenant dans plusieurs régions du monde (Europe, Asie, Océanie), s'implantant dans les pays dont les législations relatives à la santé publique et à la bioéthique ne proscrivent pas ce type d'activité, comme c'est actuellement le cas en France. Elles sont de taille et de notoriété diverses, différentes par certains aspects de leurs pratiques (pratiques de prix, spécialisation sur un type de tests pour certaines, généralistes pour d'autres), mais ont pour point commun de procéder à une vente « directe » de leurs tests, c'est-à-dire en dehors de toute prescription médicale, et « à distance » ce qui leur permet éventuellement de contourner les interdictions d'implantations dans certains pays : l'utilisateur achète son test ou ses tests sur un site internet en utilisant une carte bancaire, reçoit par la poste dans les jours suivant un kit de prélèvement (la plupart du temps de salive) qu'il renvoie à l'entreprise avant de recevoir quelques semaines plus tard les résultats de l'analyse de son ADN, souvent par l'intermédiaire d'un code lui permettant de s'identifier sur la plate-forme numérique de l'entreprise. Très généralement, ces entreprises se font fort, sur leurs sites internet, de « démocratiser » la génétique – et plus généralement la « génomique », science du génome dans sa totalité et non des gènes seuls – et de permettre à un large public d'avoir accès aux toutes dernières avancées de cette discipline pour bénéficier d'analyses « personnalisées », pouvant les aider par exemple à « améliorer leur santé » ou à « découvrir leurs origines² ». Loin de se restreindre à des problématiques de santé, il s'agit d'une offre protéiforme que l'on rencontre sur Internet, où les tests proposés se présentent comme des manières de s'initier à la génétique et à la génomique, d'apprendre des choses nouvelles sur soi, de se divertir et même éventuellement de rencontrer d'autres personnes sur la base de similarités génétiques (Turrini et Prainsack, 2016).

Les développements de ces services génétiques en ligne qui se présentent comme des *autotests*³ génétiques ont très vite suscité différentes réactions, notamment quant aux informations de santé qu'ils pouvaient livrer. Ces réactions ont

2. Se référer aux annexes pour visualiser les pages d'accueil de ces sites.

3. L'expression d'autotest dont je me propose de faire usage ici est devenue assez fréquemment utilisée pour désigner un ensemble de tests à dimension de santé dont la réalisation peut

été principalement le fait de médecins et de bioéthiciens qui ont vu, dans ces services, une profonde remise en question de l'encadrement de la pratique de la génétique qu'ils avaient construit depuis le milieu du *xx*^e siècle par le biais de différentes organisations professionnelles (Hogarth, Javitt et Melzer, 2008). L'absence, dans le processus d'obtention d'un test ou d'une série de tests, d'une prescription et d'un accompagnement par un professionnel de santé qualifié a été d'emblée relevée et commentée comme comportant un certain nombre de risques pour la personne : mauvaise interprétation des résultats liée à une faible culture dans le domaine de la génétique chez les publics (Cho, 2009), développement d'anxiétés indues face à des résultats potentiellement interprétables comme des diagnostics, ou au contraire apparition de réassurances trompeuses, risques psychologiques face à une information génétique, défaut de « consentement éclairé » avant la réalisation d'un test, potentielle surconsommation, après le test, d'exams ou de traitements préventifs inutiles voire dangereux (McGuire et Burke, 2008)... L'inquiétude face à cet ensemble de risques s'est exprimée d'autant plus fortement qu'une part importante des autotests offerts sur le marché se présente souvent comme une traduction technologique de résultats scientifiques encore tout récents, et donc susceptibles d'être discutés voire contredits, et que nombre de spécialistes de la génétique refusent d'utiliser sur leurs patients (Hunter, Khoury et Drazen, 2008). Enfin, le caractère commercial de cette offre de test a lui aussi suscité et alimenté les critiques dans la mesure où des enquêtes, notamment officielles⁴ (Jordan, 2011), sont venues révéler que certaines compagnies avaient tendance à induire le consommateur en erreur sur la qualité et l'utilité de leurs multiples tests. Si généralement les compagnies en question avertissent les visiteurs de leurs sites que leurs tests ne doivent pas être regardés comme des diagnostics médicaux, elles tentent de les convaincre d'acheter leurs produits en insistant, de manière assez habile, sur l'importance de l'information que leurs tests sont susceptibles de revêtir afin de préserver leur santé (Howard et Borry, 2009). Alors que les tests génétiques qui sont proposés aux patients dans le contexte clinique ont fait habituellement l'objet d'une sélection et d'une évaluation multidimensionnelles préalables à leur utilisation, faites par des professionnels, au regard de divers critères tels que la validité analytique⁵, la validité et l'utilité cliniques⁶, leurs dimensions

d'effectuer sans prescription ou encadrement médical, le plus connu d'entre eux étant celui de grossesse.

4. GOVERNMENT ACCOUNTABILITY OFFICE (United States of America), 2010, « Direct-to-consumer Genetic Tests Misleading Test Results Are Further Complicated by Deceptive Marketing and Other Questionable Practices ».
5. « La validité analytique consiste à se demander si le test mesure réellement ce qu'il est censé mesurer » (EISINGER et MOATTI, 2007, p. 329).
6. La validité clinique correspond à une mesure de la précision du test : le test identifie-t-il avec une précision suffisante une pathologie donnée ou un risque de pathologie ? Limite-t-il par exemple suffisamment le taux de faux négatif et faux positifs ? L'utilité clinique « s'interroge

économiques, sociales et culturelles (Eisinger et Moatti, 2007), dans le cas des tests génétiques disponibles sur Internet, rien – ou presque – ne vient garantir que de telles évaluations aient bien été conduites.

LES AUTOTESTS GÉNÉTIQUES, DERNIÈRE ÉTAPE D'UN PROCESSUS DE « GÉNÉTISATION » ?

Au-delà de ces réactions renvoyant à des problématiques tantôt de santé publique, tantôt d'éthique médicale, ou encore de protection du consommateur, le développement du marché de l'autotest génétique en ligne est aussi l'occasion de s'interroger sur la signification d'une actualité et d'une pratique dans lesquelles la recherche du gène – ou des gènes – est en train de devenir une activité accessible à chacun, en passe de se diffuser à très grande échelle. Au vu du nombre grandissant de clients enregistrés et de « caractères », « traits », « risques » que les entreprises du secteur proposent de détecter, cette pratique paraît se présenter en premier lieu comme une extension d'un processus de « génétisation » ayant débuté il y a une trentaine d'années.

Le terme de « génétisation⁷ » a été introduit par l'épidémiologiste A. Lippman au début des années 1990 (Lippman, 1991, 1992) pour rendre compte du fait que le discours génétique tendait à avoir une place croissante dans les conceptions de la santé et des maladies, et plus généralement dans l'intellection de la « condition humaine ». A. Lippmann qualifiait ce discours de « réductionniste », en ce qu'il mettait l'accent sur la « détermination génétique » de l'existence, et conduisait à faire passer au second plan les autres discours possibles sur celle-ci, incluant notamment des dimensions plus sociales, culturelles ou environnementales⁸. Ce processus aurait conduit à produire une situation qui, d'après A. Lippman, a vu les généticiens « conditionner » nos façons de voir, de nommer et de traiter la santé, la maladie, le normal et le pathologique. « Bien qu'il ne s'agisse là que d'un modèle conceptuel, la génétique devient de plus en plus le moyen de révéler et d'expliquer la santé et la maladie, le normal et le pathologique. Baird par exemple appréhende les facteurs génétiques internes comme les déterminants majeurs de la maladie » (Lippman, 1991, p. 18).

sur les modifications du risque que l'on peut espérer obtenir par des interventions d'amont (dépistage adapté, prévention, chirurgie prophylactique) » (*idem*).

7. Le terme de « *geneticization* » rencontre deux traductions possibles en français : « génétisation » et « généticisation ». Bien que la seconde semble être plus couramment utilisée que la première, celle-ci se présente comme étant la plus juste. En effet, les substantifs ou adjectifs ayant pour suffixe «-étique» comme génétique, s'achèvent habituellement par « -étisation » lorsque que l'on cherche à leur faire désigner une action ou le résultat d'une action : par exemple, « alphabétique » donne « alphabétisation », « magnétique » se transforme en « magnétisation » et « esthétique » donne « esthétisation ».
8. « En utilisant des métaphores comme celles de programme (« *blueprint* »), avec les gènes et les fragments d'ADN présentés comme un groupe d'instructions, le discours dominant rendant compte de la condition humaine est réductionniste, mettant l'accent sur la détermination génétique » (LIPPMAN, 1991, p. 18).

Plus précisément, A. Lippman entendait par génétisation « le processus à l'œuvre par lequel les différences entre individus sont réduites à leurs codes d'ADN » (Lippman, 1991, p. 19). Plus que d'être un courant de pensée donnant seulement une « coloration » génétique à la compréhension de la santé et de la maladie, la génétisation se présente sous les traits d'une véritable focalisation sur le gène : on relève la diffusion d'un « discours présentant le gène comme cause première de la pathologie » (Vandelac et Lippman, 1992), ou encore nombre de déclarations de généticiens « traitant des gènes comme LES principaux facteurs influençant la santé, les causes directes de la grande partie de ce qui nous indispose » (Lippman, 1992, p. 1469).

Ce processus de génétisation ne va pas, d'après elle, sans un certain nombre de conséquences sociales car il oriente pratiquement la prise en charge des problèmes de santé : en apposant un « label génétique » à tel ou tel problème que connaissent les individus, la génétisation conduit à isoler ces derniers de leur contexte – contexte dans lequel ils sont pourtant devenus malades ou sont susceptibles de le devenir – et à faire de l'individu en tant que tel le lieu où doit s'exercer une action correctrice. Dès lors, « l'individu, et non pas la société, est vu comme devant changer [et] des problèmes sociaux deviennent indument des pathologies individuelles » (*ibid.*, p. 1473). Cette génétisation augmente sans cesse le nombre de problèmes et de maladies susceptibles de ressortir d'une explication génétique, et conduit *in fine* à faire que des problèmes sociaux deviennent de plus en plus perçus et traités comme des pathologies individuelles.

Cette thèse critique de la génétisation s'est diffusée au cours des années 1990 et 2000. Signe de son succès, le terme a été repris sous une forme ou une autre dans différents travaux de bioéthique, de sociologie ou d'anthropologie qui pointent généralement le développement de conceptions réductionnistes et déterministes liées aux développements de la génétique et s'interrogeant fortement sur les risques inhérents à celles-ci (Henk et Have, 2001) : S. Sherwin et C. Simpson (1999), par exemple, avancent que « la génétisation correspond à une attitude qui considère que les différences entre les personnes peuvent être réduites à celles de leurs constitutions génétiques respectives ; elle suppose que la plupart des maladies ou “désordres” [*disorders*] est en grande partie attribuable à la génétique » (Sherwin et Simpson, 1999, p. 123). D'autres, comme T. Duster (1992), emploient une terminologie assez proche en parlant de « prisme génétique » ou de « prisme de l'héritabilité⁹ », « prisme » qui alimente des positions politiques conservatrices et porteur à terme d'un retour de l'eugénisme ; d'autres encore, comme G. Bibeau (2003, 2004), emploient le terme de « généticisme » pour désigner à la fois la multiplication des découvertes

9. « Par prisme de l'héritabilité, j'entends une façon de percevoir les traits et les comportements qui attribue la plus grande force d'explication à l'héritage biologique » (DUSTER, 1992, p. 254).

des « gènes de... », mais aussi un appauvrissement progressif des conceptions de l'identité humaine à la seule composante du biologique. Dans le prolongement, T. Freeman et M. Richards (2006) ont fait remarquer que l'usage de tests génétiques de paternité participait d'une génétisation ou d'un « essentialisme génétique des relations familiales ».

Les médias paraissent avoir joué un rôle particulièrement fort dans la diffusion de cette génétisation au sein de la société, sensiblement aux États-Unis, comme le suggèrent, dès les années 1990, les travaux de D. Nelkin et S. Lindee. À propos de l'envahissement de la figure du gène dans de multiples films, magazines, talk-shows, feuilletons, romans ou sites internet, elles font remarquer : « Fini le libre arbitre et la responsabilité morale, plus besoin de programmes d'aide sociale, terminé le débat sur l'éducation puisque nos comportements et nos capacités, disent en filigrane ces messages, seraient guidés par une constitution innée, un caractère inaltérable, une sorte de justice biologique immuable » (Nelkin et Lindde, 1998). S. Lemerle, auteur d'un ouvrage récent sur la question du retour du biologisme en général (Lemerle, 2014), attire l'attention sur le fait que ce type de phénomène est loin d'avoir été cantonné à l'aire nord-américaine et qu'il est aussi décelable en France même et ce dès les années 1970, un certain nombre d'intermédiaires culturels autorisés (journaux et auteurs de vulgarisation scientifique, éditeurs...) ayant participé à la diffusion vers le grand public de thèses et de conceptions accentuant le rôle du biologique, en amplifiant parfois le discours des biologistes eux-mêmes.

Les manifestations de cette génétisation paraissent multiples aujourd'hui (pensons par exemple à l'utilisation commerciale, publicitaire ou marketing de l'image de l'ADN ou du gène¹⁰) et même le langage le plus ordinaire s'est mis à en porter la trace comme en témoigne la diffusion d'expressions devenues relativement banales et appliquées à des sujets extrêmement divers (cf. « il est dans mon/notre ADN de... », « J'ai dans mes gènes... » ou encore l'exclamation « C'est dans mes/les gènes ! »). L'apparition d'une offre de tests génétiques tournée vers le grand public ne paraît guère très étonnante dans ce contexte historique récent. Elle paraît pleinement prolonger ce vaste mouvement de génétisation où s'exprime un intérêt scientifique mais aussi social pour le gène et les explications génétiques : de manière plus ou moins concomitante, des publics se mettent à vouloir faire analyser leur génome et un commerce s'empare de ce créneau, en pouvant au passage, par un marketing adéquat, renforcer la curiosité du grand public pour le gène.

10. Chose qui serait parue étonnante il y a encore une dizaine d'années, l'ADN sert même à vendre des livres dévoués à la cause des humanités comme lors de la précédente rentrée littéraire puisque les éditions Flammarion n'avaient pas hésité à accoler un bandeau « C'est notre ADN ! » sur le dernier ouvrage de SIOUFFI et REY intitulé *De la nécessité du grec et du latin*.

Cependant, cette prolongation du mouvement de génétisation emprunte un chemin pour le moins singulier dont les contours méritent d'être interrogés et mis en lumière pour mieux en appréhender la nature et la portée. D'une part, les autotests en circulation ne s'adossent peut-être pas nécessairement à une lecture du vivant de type tout à fait déterministe, réductionniste et essentialiste comme la génétisation semblait le promouvoir initialement. Si ces tests relayent effectivement la dynamique de génétisation, il conviendrait d'en préciser la forme. D'autre part, il ne faudrait pas oublier que la pratique de la génétique a été pendant longtemps une affaire de spécialistes et d'autorités médicales, éthiques et publiques (Hogarth, Javitt et Melzer, 2008), et qu'elle prend ici, avec la diffusion des autotests, une toute autre tournure : elle est en train de devenir une activité où le marché joue un rôle grandissant et se développant sur la base d'un acte individuel d'appréciation et d'usage d'un test génétique. Quelque chose d'inédit paraît se produire dans l'histoire politique et sociale de la génétique.

Plus précisément, plutôt que d'être simplement une prolongation du mouvement de génétisation, l'éclosion d'une offre et d'une pratique autour de tests génétiques en libre accès renvoie, par certains aspects, à que je pourrais appeler une dynamique d'*auto-génétisation* dans la mesure où les tests vendus se présentent justement comme des autotests. Il y a là quelque chose d'original : si la dynamique de génétisation pouvait être portée initialement par certains généticiens et médecins, le mouvement actuel met au devant de la scène des patients, des consommateurs, des utilisateurs, de simples « profanes » ou curieux intéressés par une analyse de leurs gènes, et les frontières entre savoirs experts et profanes s'y voient redéfinies (Pálsson, 2012). Il se dégage une sorte d'autonomie nouvelle dans le mouvement de génétisation puisqu'il s'oriente désormais dans le sens d'un détachement vis-à-vis de ses initiateurs. Cela semble signaler une forme d'expansion prononcée du processus de génétisation. Quels peuvent être les ressorts précis et les conséquences exactes d'un tel mouvement ?

DE LA GÉNÉTISATION À L'AUTO-GÉNÉTISATION: QUELLES CONSÉQUENCES ?

Il y a dans cette situation matière à s'interroger sur le pouvoir social et politique de la génétique aujourd'hui dont certains, à l'image de N. Rose (2007a, 2007b), ont cherché, il y a peu d'années encore, à tempérer l'étendue, refusant au passage l'usage du terme même de génétisation¹¹. Ce dernier faisait par exemple

11. « Nombreux sont ceux qui craignent que des individus affectés d'un risque génétique se traitent et soient traités par les autres comme si leur nature et leur destin étaient marqués de façon indélébile par [une] singularité génétique [...]. Les débats dans bon nombre de pays en Europe et en Amérique du Nord se sont ainsi concentrés sur la question de savoir si de telles personnes souffriront de stigmates sociaux et seront exclues d'un certain nombre de services et d'offres [...]. Est alors dénoncée la génétisation massive de l'identité individuelle, puisque le sujet humain est réduit à la simple expression de sa dimension génétique. La génétisation est vue comme une tactique de confinement de

remarquer que les individus manifestaient toujours des « identités rebelles » quand bien même ils se soumettaient à des tests génétiques et à l'expertise des généticiens : loin d'être réduites, de manière essentialiste, à du génétique, les identités demeuraient sans cesse plurielles car les individus parvenaient toujours à se soustraire à leurs attributs génétiques, et à jouer avec, plus qu'à en être les jouets. À l'encontre de l'idée que la génétique et ses applications seraient une négation de la subjectivité humaine et participeraient à sa « subjection », N. Rose faisait par ailleurs observer qu'elles prenaient part à la création de sujets en tant que tels : ainsi, par exemple, le patient dit à *risque* génétique est généralement invité à devenir compétent, prudent et actif, prenant une part de responsabilité dans sa destinée biologique, et il peut même parfois, avec d'autres patients, s'engager dans la constitution de biosocialités (Rabinow, 1992) afin de revendiquer des reconnaissances et des droits sociaux en faisant valoir des particularités biologiques. Loin d'avoir enfermé les subjectivités, les technologies génétiques paraissent plutôt leur avoir donné des prises pour pouvoir se constituer de manière autonome, et ce d'autant que les gènes sont présentés aujourd'hui par la biomédecine comme conférant aux individus plus des dispositions que des déterminations fortes, comme faisant appel aux capacités subjectives d'optimisation du soi et non comme les emprisonnant dans une fatalité biologique¹² (Lemke, 2004). Ce type de diagnostic est-il cependant toujours complètement d'actualité avec l'apparition des autotests génétiques ? Faut-il par exemple encore affirmer que les individus manifesteraient des « identités rebelles » face aux attributs génétiques dès lors qu'ils en viennent à activement rechercher une identification dans du génétique ? En devenant auto-générisation, la génétisation n'aurait-elle pas tendance à se faire plus enfermante pour les identités et les subjectivités qu'elle ne pouvait l'être auparavant ?

Les travaux existants ne permettent pas vraiment d'apprécier cette situation. En effet, comme le soulignent de récentes publications spécialisées sur le sujet (Harris, Kelly et Wyatt, 2014, 2015), malgré un nombre d'utilisateurs de services de génétique en ligne en augmentation, il existe très peu d'informations disponibles à leur sujet et sur leurs expériences des tests. Les auteurs

l'individu, à rebours des principes de libre volonté, d'intentionnalité, de responsabilité » (ROSE, 2007a, p. 34).

12. Tout comme N. Rose, le sociologue allemand T. Lemke prend aussi ses distances avec le terme de génétisation en se proposant de mener une « évaluation différente » de celle de « beaucoup de critiques qui craignent [...] la résurgence d'un déterminisme génétique ayant déjà servi par le passé d'outil d'interprétation pour tous les types de déviance sociale et individuelle » (LEMKE, 2004, p. 551). Généralement, fait-il remarquer, l'impact socio-politique du projet d'analyse du génome humain « est vu comme la substitution de solutions d'ingénierie génétique à des solutions sociales dans le contexte d'une "génétisation" de la société. Les perspectives critiques se focalisent en premier lieu sur l'"illusion" d'après laquelle les différences biologiques, psychologiques et sociales entre les individus pourraient être expliquées par des différences dans leur ADN, et mettent en garde contre un "fatalisme génétique" » (*ibid.*, p. 550-551).

signalent qu'ils se révèlent difficiles à identifier et à recruter principalement parce que les informations les concernant sont « possédées » par les entreprises pourvoyeuses d'autotests, et qu'ils se protègent eux-mêmes, pour différentes raisons, des enquêtes faites à leur sujet.

Si quelques études quantitatives de type psychologique ou motivationnel (Bloss *et al.*, 2010, 2011 ; Kaufman *et al.*, 2012, Meisel *et al.*, 2015) ont pu être engagées en étroite collaboration avec les compagnies d'autotests elles-mêmes (*via* notamment l'autorisation d'utiliser leurs fichiers clients), les travaux sociologiques ou anthropologiques sont rares et apportent des informations assez restreintes. Une publication (McGowan *et al.*, 2010) traitant des premiers utilisateurs de ces services tend à montrer qu'ils se présentent comme des « profanes experts » des nouvelles technologies génétiques et de leur valeur, capables d'en relativiser la portée pour leur santé et leur identité, tout en reconnaissant que cette conclusion est limitée par la taille de l'échantillon utilisé (moins d'une vingtaine d'utilisateurs) et par le fait que la plupart des interviewés travaillaient dans le domaine de la génétique ; reprenant les résultats de cette étude dans une publication plus récente (Fishman et McGowan, 2014), les auteurs font part de leur difficulté à pouvoir correctement prendre position dans le débat opposant les tenants de la thèse de la génétisation des identités à ceux mettant en avant de « potentiels bénéfiques libérateurs » dans l'usage des technologies génétiques par le grand public, et appellent à des études complémentaires. Les travaux de A. Nelson, construits sur la base d'une ethnographie multi-sites auprès de la communauté afro-américaine, semblent quant à eux plus assertifs en faisant valoir que la diffusion des autotests ne donne pas lieu à une génétisation de la race et de l'ethnicité : les utilisateurs font preuve de capacités interprétatives pour mettre en correspondance leur pédigrée biologique avec leurs aspirations identitaires et biographiques, leur *bios* avec leurs bios (Nelson, 2008), et ils cherchent activement les types spécifiques de tests qui puissent s'ajuster à ces aspirations (Nelson et Robinson, 2014). Pour intéressant qu'il puisse être, ce résultat est cependant fortement limité par la forme et la taille de l'échantillon d'utilisateurs d'autotests constitué : d'une part, le nombre de personnes interviewées n'est pas mentionné et, d'autre part, la caractéristique ethnique de l'échantillonnage y apparaît comme allant de soi alors qu'il pourrait justement s'agir de se demander d'abord en quoi et comment les savoirs et les techniques génétiques utilisées aujourd'hui peuvent contribuer à sa naturalisation. De ce point de vue, les premiers résultats de l'étude menée par Soo-Jin Lee (2013) auprès de clients de l'entreprise 23andMe suggèrent que les résultats des autotests génétiques tendent plutôt à affermir les visions populaires autour de la division de l'humanité en races et en ethnies distinctes qu'à concourir à leur relativisation¹³.

13. « *Instead of rendering ideas of race obsolete, public consumption of such products may only reinforce racialization of genes that are imbued with functional difference* » (SOO-JIN LEE, 2013, p. 562).

Au regard de cette rapide revue de la littérature, des données complémentaires portant sur les expériences des acheteurs d'autotests génétiques paraissent nécessaires à recueillir afin d'apprécier au mieux le degré et l'impact des formes actuelles de la génétisation dont ces tests et leur industrie semblent être les vecteurs.

LES AUTOTESTS ET LEUR PORTÉE DANS L'HISTOIRE BIOPOLITIQUE DE LA GÉNÉTIQUE

Dans une perspective de plus long terme, l'apparition d'un commerce et d'une pratique autour de l'autotest génétique laisse entrevoir une profonde mutation dans l'histoire sociale et politique de la génétique. Celle-ci peut être lue comme ayant été fortement structurée par une problématique d'ordre « biopolitique » comme l'ont fait observer différents auteurs (Rabinow et Rose, 2006 ; Vailly, 2011) en référence au cadre conceptuel développé par Foucault (1976). Selon ce dernier, la biopolitique s'est historiquement constituée autour du XVIII^e siècle en vue de réguler les processus biologiques affectant la population tels que les naissances, la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, et a donné naissance à un ensemble de savoirs et de pratiques (démographie, hygiène, urbanisme, santé publique...) ¹⁴, visant « à prendre en charge les “corps”, non pas simplement pour exiger d'eux le service du sang ou pour les protéger contre les ennemis, non pas simplement pour assurer les châtiments ou extorquer les redevances, mais pour les aider, au besoin les contraindre, à garantir leur santé » (Foucault, 2001, p. 16).

L'arrivée récente des autotests génétiques vient interroger ce qui peut en être de l'évolution des liens entre la génétique et la biopolitique. Comme le rappelle J. Vailly, la génétique qui s'est développée à partir de la fin du XIX^e siècle a été marquée par le projet eugéniste, « figure biopolitique par excellence » (Vailly, 2011, p. 307). Il s'agissait effectivement alors d'utiliser la génétique dans le but de fabriquer un *optimum* de santé pour les populations en tentant d'appliquer à l'espèce humaine une sélection que la nature n'avait pu, soi-disant, opérer (Pichot, 2000). Cette intrication de la génétique et de la biopolitique a rencontré un fort effritement consécutivement au déclin de l'idéologie eugéniste à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, les problématiques de la génétique s'y sont déplacées des populations vers les individus, ce qui marque par exemple pour Vailly l'émergence d'une « deuxième période dans l'espace politique et moral de la génétique ». Les médecins, aidés par divers comités d'éthique, se sont par exemple faits les garants d'une pratique individuelle de la génétique qui ne devait plus être que « médicale » et ne plus avoir pour but une « amélioration » quelconque de l'espèce. On peut aussi se rappeler combien la

14. Pour une analyse des liens originels entre démographie et biopolitique, on peut par exemple se référer aux travaux de LE BRAS (2000).

bioéthique entourant le développement de la recherche en génétique humaine et ses applications a pu mettre en avant les principes d'auto-détermination, de volontariat, ou de « conseil génétique » pour protéger la génétique de toute tentation de « directivité » sur les populations et les individus. Avec la valorisation d'un consentement éclairé, tant au niveau du recueil de l'ADN pour des fins de recherche qu'à celui d'une analyse des risques génétiques pour une personne dans le cadre clinique, les problématiques biopolitiques dans le domaine de la génétique semblent s'être dissipées. L'acte, par exemple, de se soumettre à un test génétique y apparaît comme ne concernant que l'individu seul et comme étant donc déconnecté de finalités politiques ou gouvernementales immédiates.

Ceci étant, cette deuxième période n'a pas vu disparaître complètement tout projet biopolitique au sein du développement des connaissances et des applications dans le domaine génétique. En effet, la réalisation de tests génétiques est parfois engagée à des fins de santé publique (par exemple avec le dépistage à grande échelle de certaines maladies génétiques avant ou après la naissance) et la recherche elle-même peut être très fortement intriquée dans des considérations de gestion de la vie au niveau de la population. Les grands projets de biobanque concernant l'ensemble de la population d'un pays ayant vu le jour dans le tournant des années 2000 (projet Decode en Islande, UK Biobank, Estonian Genome Project, Cartagènes au Québec...) en fournissent des exemples particulièrement illustratifs (Cambon-Thomsen *et al.*, 2003). Par ailleurs, l'utilisation même de la procédure de consentement éclairé dans le cadre de la recherche en génétique humaine rend compte d'un mouvement de « délégation » de la biopolitique vers les individus (Ducournau, 2009, 2010) si je reprends ici la terminologie forgée par D. Memmi pour interpréter les modalités les plus contemporaines du *faire vivre* et *laisser mourir* (Memmi, 2003) qui tendent à s'éloigner des formes descendantes du gouvernement de la vie pour privilégier des incitations à l'auto-surveillance faites à l'adresse des individus. Ces quelques remarques invitent à considérer que la génétique contemporaine, en étant sortie de l'ère de l'eugénisme, s'est départie d'un projet à forte coloration biopolitique, tout en ayant conservé un certain nombre de liens avec une rationalité biopolitique.

La génétique se trouve être par ailleurs toujours reliée à des problématiques d'ordre biopolitique de par sa focalisation sur la question du « risque » : les grands projets précédemment cités ont eu pour ambition de mettre au jour les marqueurs génétiques des grandes pathologies populationnelles (maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète, etc.) et ont souvent été initiés dans le but futur de pouvoir proposer une prévention en santé fondée sur le risque génétique individuel. Cet intérêt des systèmes de santé pour la problématique du risque génétique peut être mis globalement en rapport avec la promotion, dans une période *post-welfariste*, d'un « néo-prudentialisme » (Dean, 1999, 2010) par tout un ensemble d'acteurs de nature institutionnelle mais aussi

privée. Ce « néo-prudentalisme » se présente comme une forme contemporaine de gouvernement de la vie fondée sur un principe de responsabilité individuelle : il exhorte chacun à faire face à ses risques dans divers domaines de son existence, notamment dans celui de la prévention. Sa promotion va de pair avec une dynamique appelant chacun à devenir indépendant de l'État et du reste de la société pour affronter les risques de la vie. L'advenue d'une technologie du risque génétique et l'intérêt des systèmes de santé pour celle-ci doivent, semble-t-il, être recontextualisés dans cette inflexion libérale des politiques de santé et plus globalement de l'ensemble des politiques sociales.

La thématique contemporaine du risque génétique semble par ailleurs s'intriquer d'une seconde manière avec les problématiques actuelles de biopolitique : en promouvant une nouvelle forme de gouvernement de la vie qui puisse se passer des mécanismes *welfaristes* de protection sociale et sanitaire, la biopolitique tend aujourd'hui à inviter les individus à se tourner vers quelque chose d'autre que le social pour faire face aux aléas de la vie. Cette dynamique n'est peut-être pas sans conséquences sur l'appréciation de ce qui pourrait en être du rôle des facteurs génétiques et d'« environnement » (notamment des facteurs dits sociaux) dans la survenue des maladies. La focalisation contemporaine sur le risque de nature génétique semble tout à fait correspondre avec une époque où l'individu ne pourrait plus vraiment *se reposer* sur son « environnement » au sens large. La dynamique de la génétisation, abordée précédemment, n'est peut-être pas sans rapport avec cette évolution de l'administration de la vie.

Comment situer l'arrivée de l'autotest génétique dans cette histoire biopolitique de la génétique ? Elle paraît en de nombreux points prolonger les dernières inflexions de celle-ci, tout en s'en détachant. Elle semble s'inscrire dans la continuité d'une responsabilisation accrue des individus, de par le fait même qu'il s'agit d'une technologie délivrant aux individus une information portant sur tout un ensemble de risques génétiques concernant leur santé et leur avenir. Elle paraît faire pleinement écho à une biopolitique teintée par le libéralisme qui vient demander aux individus de faire preuve d'une grande prudence dans leur conduite, et d'aller chercher vers eux-mêmes (et éventuellement dans leur seule biologie) des ressources pour affronter les aléas de la vie. Cependant, le développement de l'autotest génétique semble signifier quelque chose de relativement inédit : la génétique paraît, par ce biais, se diffuser dans la société sans ne plus être reliée aux acteurs qui paraissent habituellement en première ligne du gouvernement de la vie. L'institution médicale se voit en effet mise de côté dans cette entreprise. Ce sont ici les individus eux-mêmes et par eux-mêmes qui décident de se faire tester, qui utilisent les résultats pour gouverner leur vie et leur donné biologique. L'autotest génétique paraît pousser au bout de sa logique un mouvement de délégation du gouvernement de la vie vers les individus, mais d'une façon telle que l'on peut se demander si l'on est encore dans le cadre d'une biopolitique au sens foucauldien du terme, sens qui supposait l'intervention sur la

vie d'une série d'acteurs de nature plutôt institutionnelle. Je tenterai par la suite d'appréhender plus précisément ce qui peut en être de la portée des autotests dans l'histoire biopolitique de la génétique.

MATÉRIAUX EMPIRIQUES COLLECTÉS

L'enquête que je vais présenter se fonde sur une collecte d'informations très diverses ayant débuté en 2008, d'abord sur la base d'une circulation sur Internet pour visiter les premiers sites d'entreprises proposant des autotests. Constatant l'installation dans le temps de ces sites, une collecte d'informations régulières fut mise en place l'année suivante dans le but d'engager une véritable étude sur les ressorts et les conséquences du développement de cette nouvelle offre commerciale¹⁵. Cette enquête débuta par une cartographie détaillée de cette offre : il s'agissait, d'une part, de répertorier les sites en activité, le type de tests qu'ils proposaient et, d'autre part, de collecter les discours visuels et textuels qu'ils pouvaient utiliser. Je résumerai dans le premier chapitre les principaux résultats de ces premières observations qui ont déjà été pour partie publiés (Ducournau et Beaudevin, 2011 ; Ducournau *et al.*, 2011) mais pas encore mises en perspective les unes avec les autres.

Ce travail de recensement s'est doublé d'un travail de circulation dans divers blogs et forums où s'exprimaient des utilisateurs d'autotests génétiques, essentiellement en langue anglaise. Ces visites avaient pour but, d'une part, de se renseigner sur les informations qui pouvaient s'échanger entre les utilisateurs d'autotests ou les personnes en recherche de ce type de test, sur les questions qui pouvaient se poser au sein de ces espaces de discussion numérique et, d'autre part, d'y poster moi-même des messages pour demander à ces utilisateurs de bien vouloir m'accorder des interviews afin qu'ils puissent me raconter quels avaient pu être les motifs de leur achat et leur expérience de ces tests.

Ce faisant, j'ai été conduit à pratiquer moi-même une « observation participante » au sein de ces espaces numériques où j'ai pu rencontrer des problèmes assez similaires à ceux qu'expérimente un observateur classique qui tente physiquement d'approcher un groupe social donné et de faire une *entrée* sur son terrain (Héas et Poutrain, 2003). Je me suis vite rendu compte qu'il était nécessaire pour pouvoir entrer en communication avec les personnes rencontrées de présenter une identité – ici numérique – susceptible d'établir un rapport de confiance. De même que l'entrée d'un sociologue ou d'un anthropologue au sein de n'importe quel groupe social viendra susciter des questions chez les enquêtés sur les raisons de sa présence, ses buts, son employeur, ou même sur sa personne..., et qu'il devra tenter d'y répondre pour pouvoir espérer nouer quelques relations, l'enquêteur numérique est tenu de trouver un moyen permettant de se présenter et de préciser les buts de sa recherche.

15. Cf. projet TeGALSI.

Cependant, il existe une différence entre une entrée sur terrain « en ligne » et un terrain « hors ligne », à savoir que l'anonymat des relations sur le Net rend d'autant plus nécessaire cette présentation car, en absence de tout contact physique, de toute certitude sur l'identité de la personne avec laquelle on discute (due notamment à l'usage généralisé de pseudonymes), les spéculations sur l'identité de l'enquêteur et les raisons de sa présence peuvent aller bon train. J'ai pu en faire l'expérience au début de mes recherches, et même par la suite, certains internautes se méfiant de mes intentions et de ma personne, par exemple en m'ayant confondu avec un employé d'une des compagnies d'autotest. Il m'a donc été nécessaire de me confectionner une « identité numérique » permettant de rattacher mes activités et ma personne même à des lieux « traçables » et identifiables. C'est ainsi que furent créés un profil Facebook et un blog¹⁶ adossé au site internet des Carnets de recherche *Hypothèses* – plate-forme portée par le Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo) – présentant la recherche menée, l'organisme financeur de celle-ci, ma biographie ainsi que celle des autres participants au projet et les divers rattachements institutionnels des participants. Cette « identité numérique » fut d'un certain secours, notamment pour bien différencier ma démarche de celle d'un employé d'une des entreprises d'autotests, mais elle suscita aussi parfois toujours des réactions de méfiance puisque mon enquête pouvait dès lors apparaître par trop marquée par la présence sous-jacente des ministères français de la Santé et de la Recherche. J'ai dû ainsi faire face un jour sur un forum à un *post* hostile à ma présence, avertissant le groupe des participants à la discussion numérique qu'il ne fallait pas répondre à mes sollicitations dans la mesure où je pouvais être « envoyé par le gouvernement français » pour les surveiller. J'ai pu exploiter ces diverses péripéties comme autant d'éléments informatifs sur les représentations et les pratiques des personnes enquêtées comme l'aurait fait tout observateur participant classique. De ce point de vue, ma démarche d'enquête en ligne a été assez similaire à toute démarche ethnographique.

Ma circulation sur ces divers blogs et forums d'utilisateurs d'autotests a été en partie guidée par une sorte d'« attention flottante » dont certains ethnologues ont pu montrer qu'elle pouvait constituer une attitude fortement heuristique dans un contexte d'enquête (Pétonnet, 1982) : il peut être utile de se laisser guider par des interrogations et des surprises surgissant de son contact direct avec un terrain plutôt que de procéder à un formatage *a priori* de questions auxquelles on voudrait d'emblée avoir des réponses.

Ce faisant, trois lieux numériques ont particulièrement retenu mon attention et mes déplacements :

- d'une part, l'existence de pétitions en ligne dans lesquelles les utilisateurs d'autotests génétiques – ou des personnes soutenant ce type d'usage des

16. [<http://tegalsi.hypotheses.org/>].

tests – pouvaient manifester et justifier leur mécontentement face aux décisions de certaines autorités visant à réglementer le commerce des autotests génétiques. Cela m'a conduit à me demander si la pratique de l'autotest génétique ne pouvait pas présenter des significations proches de celles observées dans le cas de l'automédication (Fainzang, 2012) ;

- d'autre part, la présence, au milieu des dizaines de fils de discussion parcourus, d'échanges d'utilisateurs d'autotests faisant part, en certaines occasions, de leur désarroi face aux résultats obtenus, exprimant parfois de très vives inquiétudes et percevant leurs résultats sur un registre proche de la condamnation d'eux-mêmes ;
- enfin, au gré de mes circulations sur les forums Internet et les blogs personnels de certains utilisateurs, je me suis rendu compte que certains d'entre eux étaient des lieux d'expression et d'affirmation d'identités « géno- raciales » – notions sur lesquelles je reviendrai par la suite –, lieux sur lesquels les internautes venaient réactiver sur un mode apparemment ludique de vieilles classifications ethno- raciales et des représentations traditionnelles liées aux conceptions du sang et du sol.

Je présenterai plus en détails au cours des pages qui suivront ces trois types de matériaux.

Pour finir, et notamment grâce à cette présence sur les blogs et forums d'utilisateurs, 38 personnes engagées, à des degrés divers, dans des démarches d'achat d'autotests (dont 33 utilisateurs effectifs) ont pu être interviewées. Je présenterai plus longuement au début du deuxième chapitre les caractéristiques sociodémographiques de ces personnes, leurs diverses nationalités et les conditions de réalisation de ces entretiens, effectués pour la plupart d'entre eux de manière formelle à l'aide d'un guide d'entretien et enregistrés (cf. annexe I pour la présentation du guide).

Enfin, j'ai interviewé, de manière formelle et informelle, cinq généticiens (trois travaillaient dans des structures de recherche en santé publique, deux dans des laboratoires de génétique des populations humaines) afin de me faire expliquer différents détails scientifiques et techniques liés à la mise au point des tests génétiques et aux conditions de leur utilisation, détails que je ne pouvais pas comprendre malgré une lecture approfondie de très nombreuses publications du domaine

Le premier chapitre de mon développement sera consacré à une description et analyse du paysage de l'autotest génétique sur Internet. Il y sera question à la fois des divers sites que l'internaute peut visiter, des types de tests qu'il peut se procurer et des discours marketing qui accompagnent leur présentation. Afin de couvrir le plus largement possible les dimensions de ce paysage, je ferai état des controverses à la fois médicales et scientifiques sur cette offre d'autotests et mentionnerai les diverses initiatives de régulation qui tentent de

s'imposer à celle-ci. Ces controverses sont importantes à prendre en compte car elles viennent d'une part contextualiser l'expérience de l'achat d'autotests génétiques et d'autre part apporter des éléments utiles à l'appréciation du type de discours génétique qui est véhiculé par les sites d'autotest. Ce premier chapitre n'hésitera pas à entrer dans le détail technique de la construction des risques et des identités génétiques associés à la réalisation des autotests afin de saisir le plus adéquatement possible les tenants et les aboutissants de la génétisation aujourd'hui. Celle-ci paraît s'engager dans une voie moins déterministe, essentialiste et réductionniste qu'elle ne pouvait le faire dans le passé, du moins en ce qui concerne les problématiques de santé. Parallèlement, il est remarquable, en même temps, d'observer que se joue sur Internet – *via* la fourniture des autotests – un appel à des causalités d'*ordre génétique* pour un nombre grandissant de « traits », pathologies ou comportements qui seraient susceptibles d'affecter non pas des individus concrets et particuliers pris dans leur environnement, mais un individu bio-statistique considéré abstraitement et isolément de son milieu. Cette nouvelle forme de la génétisation ne repose plus tant sur une négation de l'environnement – au sens où la génétique serait cause de tout – que sur l'établissement d'une coupure entre une représentation abstraite de l'individu et ce dernier. Cette nouvelle génétisation est peut-être moins directe que par le passé, mais elle n'en est pas moins le théâtre d'une mutation de grande échelle dans laquelle des risques génétiques émergent en nombre grandissant, pour des « traits » toujours plus divers. Elle semble aussi et surtout redoubler d'intensité de par le fait qu'elle paraît se transformer en auto-génétisation, parvenant aujourd'hui à s'appuyer sur les publics eux-mêmes, comme ici dans le cas de la réalisation d'autotests génétiques.

Une fois ce décor planté, j'irai justement procéder à une plongée directe dans les expériences des utilisateurs d'autotest en m'appuyant sur les différentes données recueillies par entretien ou par observation, ceci afin d'apprécier au mieux le degré et l'impact des formes actuelles de la génétisation. Les motifs présidant à la commande des autotests génétiques, les manières dont les résultats se voient interprétés, les réactions face à ces derniers et les types d'action éventuelle qu'ils peuvent déclencher, seront ainsi précisés dans le deuxième, puis dans le troisième chapitre de cet ouvrage.

Le deuxième chapitre débutera par une présentation méthodologique plus exhaustive des entretiens menés, des conditions de leur réalisation et des caractéristiques des personnes interviewées. Il s'intéressera plus spécifiquement à la portée des autotests dits d'« origine » ou d'« ancestralité » – dont la nature semble plus « essentialiste » que ceux relatifs à la santé – et examinera les rapports que les utilisateurs viennent à engager avec les marqueurs biologiques et génétiques de l'identité. Je tenterai notamment d'y évaluer le poids que prennent ces derniers vis-à-vis des « marqueurs sociaux » de l'identité, et d'en tirer un certain nombre de conséquences du point de vue de la

progression de la dynamique de génétisation. Il est remarquable ici de voir à l'œuvre une dynamique sociale et technique dans laquelle des publics en expansion deviennent eux-mêmes demandeurs d'une identification génétique via la commande d'autotests. Les motifs d'une telle identification sont multiples, allant d'une simple recherche généalogique à de véritables quêtes de l'« origine » dans certaines circonstances. Les ressorts de ces pratiques tiennent pour partie à des logiques proprement sociales de recherche de distinction : certains utilisateurs entreprennent de se constituer, au travers des autotests, un « capital généalogique » dans le cas où leur environnement social se révèle défaillant, d'autres de s'identifier une particularité génétique qui sera pour eux une manière de se « singulariser » publiquement... Des logiques plus anthropologiques sont aussi à l'œuvre dans la réalisation des autotests : ils permettent de rejouer sur un mode technologiquement avancé de vieilles « mythologies » de l'identité. Au travers de la recherche de « blocs de gènes » appelés « haplogroupes », les utilisateurs en viennent à identifier des entités qu'ils font fonctionner comme les équivalents d'un « sang » et/ou d'un « sol » déterminé. Des enjeux politiques et idéologiques de taille se dégagent de ces pratiques qui peuvent se présenter sous un jour tout autant « récréatif » que « discriminatif », au travers par exemple de la constitution de « groupalités géno- raciales ».

Le troisième chapitre se focalisera quant à lui sur la réalisation de tests à dimension de santé – au sens large – et s'attachera à évaluer ce qui peut en être des conséquences tant pratiques que « cognitives » des résultats obtenus. Le caractère fortement probabiliste de ces derniers sera l'occasion de venir préciser ce qui peut en être des impacts sur les personnes d'une génétisation faiblement déterministe. Comme les y invite à le faire le dispositif sociotechnique de l'autotest génétique, les utilisateurs se mettent en quête de *risques génétiques* plus que de gènes qui les détermineraient au sens fort du terme. Les rapports engagés à ces *risques* produisent un type d'expérience très particulier où les utilisateurs tentent de se considérer comme des *individus bio-statistiques*, évaluant des probabilités de gain ou de perte pour leur « capital santé » ou celui de leur descendance. Ce faisant, les utilisateurs expérimentent une pratique de santé qui parvient, plus que toute autre, à matérialiser la recherche métaphorique d'un « capital santé ». S'il s'agit là d'un type de pratique intéressant en premier lieu des catégories sociales supérieures (chez lesquelles la santé est souvent déjà posée en tant que « capital » à faire fructifier), l'attrait pour les analyses génétiques trouve aussi un ressort social profond dans le fait qu'elles s'apparentent à un moyen qui permettrait à l'individu de pouvoir faire face à un environnement social et physique devenant défaillant. C'est d'ailleurs là que se situe un des moteurs particulièrement forts de la génétisation aujourd'hui : elle représente non seulement une opération intellectuelle conduisant à valoriser le rôle des gènes face à l'environnement, mais aussi et surtout une entreprise pratique pour s'orienter face à un environnement s'affirmant comme de plus en plus incertain.

Pour parachever cette étude, je tenterai en conclusion de resituer l'apparition de l'autotest génétique dans l'histoire politique et sociale de la génétique : d'une part eu égard à ce qui se présente comme des évolutions dans l'histoire de la génétisation et d'autre part eu égard à la manière dont la génétique a pu être enchâssée dans une histoire biopolitique dont elle semble actuellement se détacher en partie, consécutivement à l'apparition de l'autotest.

Le texte qui va suivre est l'aboutissement de plusieurs années de travail qui ont été jalonnées par différentes rencontres et de nombreux échanges avec des collègues et amis que je tiens plus particulièrement à remercier. Dominique Memmi, tout d'abord, qui a su me prodiguer des conseils et des encouragements particulièrement stimulants, et ce depuis plusieurs années. Mon texte porte aussi la trace de bien d'autres discussions personnelles, notamment avec Anne Cambon-Thomsen, généticienne, qui, un jour, m'a montré sur l'écran de son propre ordinateur les premiers sites internet de vente d'autotests génétiques. Il y avait alors quelque chose de presque sidérant dans la découverte de ces sites nord-américains au moment même où en Europe, et plus particulièrement en France, de nombreux généticiens tentaient de faire prévaloir l'idée d'un développement prudent et pas à pas de la génétique et de ses applications. Sans le savoir, j'ai alors engagé dans son bureau mes premiers entretiens sur le sujet. Un autre généticien, Pierre-Antoine Gourraud, a eu droit aussi à de multiples questions de ma part, et je tiens à le remercier pour avoir partagé avec moi son sens aigu du débat éthique. Je dois aussi mentionner ici les longs échanges que j'ai pu avoir avec Alexandra Soulier, jeune et brillante philosophe platonicienne, qui m'a poussé, surtout sur la fin de mon travail d'écriture, à simplifier mon propos et à le rendre plus accessible.

Au-delà de ces discussions interpersonnelles, il y a eu aussi de multiples présentations de mon travail dans divers espaces collectifs où j'ai pu mettre à l'épreuve mes analyses devant des auditoires toujours attentifs et souvent bienveillants.

Je pense ici particulièrement aux divers séminaires du Centre d'études des rationalités et des savoirs de l'université de Toulouse où j'ai été régulièrement invité à présenter mes travaux : le séminaire « Santé » animé par Marcel Drulhe, puis par François Sicot, ainsi que le séminaire de sociologie des sciences organisé par Michel Grossetti et Béatrice Millard. Les incitations de François Sicot à aller confronter mes propres analyses avec la sociologie développée par Nikolas Rose en Angleterre ont été très vivifiantes et m'ont permis de construire ma propre position vis-à-vis de la notion de génétisation. Je remercie d'ailleurs ce dernier de m'avoir fait venir dans un de ses *workshops* et de m'avoir invité à réfléchir aux risques d'une approche critique trop médico-centrée de l'offre d'autotests génétiques. Je pense aussi à Ayo Walberg et Klaus Lindgaard Høyer qui, lors d'un séjour à l'université de Copenhague, m'ont donné l'occasion de présenter

les premières phases de mon travail dans un séminaire d'anthropologie de la santé. Enfin, je dois mentionner les diverses invitations qui m'ont été si gentiment adressées par le Réseau thématique « corps, techniques et société » de l'Association française de sociologie, animé par Marina Maestrutti et Valérie Souffron du Centre d'études des techniques, des connaissances et des pratiques de l'université Paris 1. Ces communications ont été l'occasion d'enrichir mes perspectives au contact de la socio-anthropologie, notamment en les confrontant aux observations très pertinentes de Mauro Turrini.

Pour finir, deux discussions très importantes et déterminantes dans la phase de clôture de mon travail, courant 2015, doivent être ici mentionnées : l'une eut lieu lors d'une communication à une journée d'étude, intitulée « La fabrique de l'ethnicité », organisée à l'université de Toulouse par Chantal Bordes-Benayoun et Francis Dupuy, où j'ai pu tester certaines de mes analyses au sujet des « mythologies de l'identité » devant une assemblée d'anthropologues spécialistes des questions identitaires, assemblée qui m'a permis de conforter mes orientations théoriques. L'autre discussion de poids eut lieu quelques semaines plus tard lors de la soutenance de mon habilitation à diriger des recherches à l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis où, sous la présidence de Bernadette Bensaude-Vincent, j'ai dû défendre ce qui était alors la première version de cet ouvrage en présence de Danièle Carricaburu, Olivier Martin, Patrice Pinell, François Sicot et Dominique Memmi. Chacun des participants à ce jury d'habilitation est venu, à sa façon, pointer des dimensions qui se devaient d'être reprises et améliorées au sein de mon travail, et je leur en sais gré.

Institutionnellement et administrativement, ce travail n'aurait pas pu être mené si je n'avais pas bénéficié dans les premières années de mon enquête d'une aide importante venue tantôt de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale grâce auquel j'ai pu profiter d'une décharge partielle d'enseignements, tantôt de l'Institut de recherche en santé publique qui a soutenu un programme de recherche sur les autotests génétiques que j'ai coordonné (projet TeGALSI). J'ai dès lors eu la chance de pouvoir compter sur la présence à mes côtés de différentes personnes qui, à des degrés divers, se sont intéressées à l'offre d'autotests : Claire Beaudevin que je remercie chaleureusement pour son aide dans la réalisation d'une partie des entretiens, Emmanuelle Rial-Sebbag et Florence Taboulet qui ont apporté un éclairage très utile sur les dimensions juridiques du phénomène, Jaime Jimenez Pernet et Henri Jautrou qui se sont intéressés aux aspects socio-économiques du marché des autotests et m'ont aidé à constituer une identité numérique pour mon enquête. Heidi Howard et Pascal Borry, éthiciens, qui se sont joints à un moment aux ateliers de ce programme de recherche ont su insuffler à nos réflexions un certain nombre de questionnements sur les enjeux éthiques de la génétique et je les en remercie. Je salue aussi la participation à ces ateliers de Catherine Bourgain, Delio Lucena, Richard Tutton, Joëlle Vailly, Sophie Paricard, Carine Vassy, Anna Pigeon, Anne-Marie Duguet et

Françoise Paul-Lévy qui ont eu, chacun.e, la gentillesse d'apporter des éclairages sur des dimensions connexes au phénomène des autotests génétiques.

Que le lecteur me pardonne pour ces remerciements peut-être un peu longs, mais il est toujours difficile de n'oublier personne. Il me faut d'ailleurs enfin signaler le minutieux travail de relecture anonyme assuré par les Presses universitaires de Rennes sans qui cet ouvrage n'aurait pas pu être publié. Les précisions qui m'ont été demandées, l'invitation à réécrire certains passages, ont considérablement contribué à rendre le manuscrit plus attractif, clair et lisible pour un lectorat que je souhaite être le plus large possible.